



2 Editorial Autour des cours Robert Cramer



3 Quelques exemples pour l'agrandissement du « Grand Musée » de Genève Cecilia Maurice de Silva



4 Assemblée générale du 14 juin 2014 et visite de l'OMC Michel Brun

Le Centre William Rappard
Erica Deuber Ziegler



5 Quand la loi ne suffit plus, que faire ? Marcellin Barthassat

Sortie en Bourgogne
Michel Brun, Daniel Arvet-Thouvet

6 Lectures Jean-Pierre Lewerer



Max Oettli / Etat de Genève, 1995

Vue aérienne des cours des Casemates et du Musée d'art et d'histoire.

Dix bonnes raisons de sauvegarder la cour centrale du Musée d'art et d'histoire

Le projet officiel de la Ville de Genève pour l'agrandissement de son « Grand Musée » avec surélévation, au sein même de sa cour centrale, constitue une intervention lourde et irréversible qui n'est pas soutenable. Depuis 2007, Patrimoine suisse demande aux autorités concernées d'étudier d'autres scénarios. Dans le but de contribuer à la recherche d'une solution plus respectueuse de l'édifice, Patrimoine suisse a même esquissé une alternative d'extension possible sur l'ancien terrain de l'Observatoire, rendue publique en 2011¹.

En architecture, il est capital d'inviter très tôt les principaux acteurs à se réunir autour d'une table.

Franz Eberhard, ancien chef du service d'urbanisme de la Ville de Zurich

Face à l'entêtement des autorités refusant par principe toute alternative à leur projet, Patrimoine suisse a été contraint de déposer un recours contre l'autorisation de construire délivrée en 2013, en particulier en ce qui concerne le dépassement du gabarit légal et l'occupation définitive de la cour par plusieurs « plateaux ». Un argumentaire détaillé fondant la critique de ce projet a été maintes fois développé par Patrimoine suisse².

Nous rappelons ici dix bonnes raisons qui militent en faveur de la sauvegarde du bâtiment, en particulier de sa cour intérieure, dans le cadre de sa restauration et de son extension.

1. La cour est un élément essentiel

Dans sa situation très en vue, le Musée d'art et d'histoire de Genève (1906-1910) est un exemple majeur de l'architecture « Beaux-

arts » du début du XX^e siècle en Suisse. Il est formé de quatre corps de bâtiments articulés autour d'une cour intérieure de 900 m² environ, élément central de sa composition. Cette cour ouverte définit à tous les étages une logique de lumière, de circulation et d'organisation, qui permet au visiteur de parcourir facilement une succession de salles et de cabinets d'exposition.

2. Une architecture caractéristique

La cour du musée est un lieu intérieur essentiel dans le site. Au cœur de cet espace, on comprend l'architecture et la volumétrie caractéristiques des bâtiments dotés d'un patio ceint d'arcades. Au rez-de-chaussée, les arcades et les galeries, selon le modèle des architectures classiques, forment le socle sur lequel prennent appui les façades. Cet espace central est baigné de lumière naturelle. Les étages supérieurs viennent y puiser un éclairage qui peut être modulé. Dans cette situation urbaine si particulière, cette typologie d'édifice palatial enrichit les exemples de bâtiments réalisés à Genève au XIX^e siècle durant la période d'extension fazyste.

3. Valorisation du plan d'origine

En se limitant à une excavation du sous-sol de la cour et en établissant une verrière transparente à la hauteur des corniches de la toiture, on éviterait l'impact d'interventions lourdes et irréversibles sur les façades intérieures, tout en apportant une sensible amélioration énergétique. La cour ainsi revalorisée offrirait un complément fonctionnel aux circulations d'origine. Elle deviendrait surtout un atrium grandiose.

4. Importance de la lumière naturelle

La cour a été notamment conçue pour assurer un éclairage naturel traversant à tous les corps de bâtiments et aux collections qu'ils abritent. Même si, aujourd'hui, la gestion de la lumière est devenue plus complexe en matière de muséographie, la disposition actuelle permet d'éviter d'avoir à intensifier l'éclairage artificiel, à une époque où l'on doit se préoccuper d'économies d'énergie.

suite en page 2



Dix bonnes raisons de sauvegarder la cour centrale du Musée d'art et d'histoire

suite de la première page

5. Un nouveau pôle urbain

Une fois couverte d'une verrière, tempérée et dès lors utilisable toute l'année comme un jardin d'hiver, la cour centrale peut devenir un lieu public fort, convivial, intégré à son environnement urbain et indépendant de sa fonction muséale, grâce à ses possibilités d'accès directs aux deux boulevards et au passage Burlamachi. Elle démontre du reste toujours sa capacité à accueillir des spectacles ou manifestations culturelles variées et extraordinaires, comme la Fête de la musique, notamment grâce à son excellente acoustique. Elle pourrait mieux valoriser son restaurant déjà fort apprécié, accueillir expositions temporaires ou permanentes, événements ou performances artistiques, rassemblements divers, mais rester aussi un lieu de déambulation et de repos.

6. Respect des chartes de restauration

Le projet officiel contrevient aux principes internationalement reconnus de conservation du patrimoine (Charte de Venise ICOMOS 1964), qui visent à préserver l'intégrité de l'édifice sur lequel on intervient. L'accrochage des dalles prévues par ce projet causerait inévitablement de lourds dégâts aux façades. Une intervention en sous-œuvre qui préserverait intégralement le volume de la cour serait plus conforme aux directives des chartes internationales de restauration³; une

verrière sommitale améliorerait la situation en termes d'isolation et d'économie, en évitant des interventions dommageables aux façades et fenêtres.

7. Le devenir des arcades

Le portique sur trois côtés, outre son importance esthétique, offre à la fois des possibilités de déambulation autour du centre et des seuils intéressants vers différents espaces d'exposition. Ce type de distribution permet une combinaison diversifiée de situations muséographiques. Les impacts du projet officiel seraient destructeurs, puisqu'une dalle recouvrirait la totalité de la surface de la cour et supprimerait la vision des arcades qui se verraient reléguées en sous-sol, dans un nouvel espace dépourvu de lumière naturelle. La fonction première du portique ainsi effacée, le visiteur perdrait de vue les véritables fondements de cette architecture qu'il ne comprendrait plus.

8. L'impact négatif du projet de la Ville

Les surfaces, l'épaisseur et le poids des mezzanines prévues actuellement pour présenter les œuvres constitueront des volumes envahissants et intolérables dans cet espace relativement restreint. Ces ouvrages coûteux et lourds seront inévitablement suspendus à une structure disproportionnée pour pouvoir supporter toutes les charges qu'ils impliquent.



Cecilia Maurice de Silva

La cour intérieure nord de l'OMC.

9. Le génie du lieu

A elles seules, ces raisons suffisent à justifier le respect de cette cour. Ce lieu à vocation d'espace public doit conserver toute sa cohérence dans un musée dont la vocation le dédie principalement à l'Art et à l'Histoire. Tout ajout nécessaire à un fonctionnement contemporain devrait entrer en dialogue mesuré avec l'existant. La préservation de la cour est au surplus une question de simple bon sens : si la collectivité est attachée au bâtiment du Musée d'art et d'histoire en raison de ses caractéristiques architecturales, urbaines, culturelles, historiques et symboliques, au point de l'avoir inscrit dans la liste des monuments d'importance nationale, c'est pour le conserver dans son identité, c'est-à-dire dans une forme reconnaissable, transmissible aux générations futures, ce n'est pas pour le défigurer en détruisant ses qualités!

10. Un choix rationnel et une vraie vision d'avenir

Ces raisons de sauvegarder la cour centrale du musée impliquent une autre orientation de projet. Nous en avons esquissé une au printemps 2011, qui dissociait l'agrandissement du bâtiment existant de sa restauration. Nous avons ainsi mis en évidence la faisabilité d'un agrandissement *extra muros*, notamment sur les 4000 m² du terrain libéré par la démolition, en 1969, de l'ancien Observatoire.

Cette alternative offrirait l'immense avantage d'un échelonnement des travaux, ce qui permettrait le maintien des activités du musée sans qu'il soit nécessaire de le fermer pendant plusieurs années. De plus, une telle extension dans le volume de la butte romprait l'isolement du musée en le mettant en connexion directe avec les quartiers environnants de la haute et de la basse ville.

Ainsi plus rationnellement formulée, cette proposition obéirait au principe d'économie de moyens. L'extension ne dénaturerait plus le bâtiment de Marc Camoletti tout en se fondant sur une maîtrise foncière effective, puisqu'elle serait complètement établie sur des parcelles appartenant à la Ville de Genève. C'est selon ce même principe d'une extension dissociée que se réalisent aujourd'hui les projets du Kunsthau de Zurich et du Kunstmuseum de Bâle.

Le Musée d'art et d'histoire pourrait dès lors être restauré dès maintenant dans les règles de l'art, sans être hypothéqué par des transformations intérieures trop lourdes ou par un chantier difficile à maîtriser, tant d'un point de vue technique que financier.

L'intervention dans la cour telle que proposée aujourd'hui par la Ville de Genève n'offre que des possibilités très limitées. Elle ne peut résoudre à terme la question de l'agrandissement de l'institution et compromet de manière irréversible l'identité architecturale du monument. A titre d'exemple, le Louvre envisage déjà de revoir le dispositif prestigieux proposé par leoh Ming Pei dans les années 1980 car celui-ci ne répond plus aux besoins toujours grandissants de l'institution en dépit de ses multiples délocalisations⁴. Il en ira de même au Musée d'art et d'histoire, qui devra de toute façon s'agrandir demain autrement, et nécessairement hors de ses murs. Il est donc important d'avoir de cette question une vraie vision à long terme en préservant impérativement l'intégrité de sa cour centrale, cœur du monument actuel, qui doit rester un de ses principaux attraits.

Patrimoine suisse Genève



Edo Hartmann

La cour, couverte d'une verrière, du Musée maritime d'Amsterdam, réouvert en 2011.

Autour des cours

Ce numéro estival d'Alerte traite largement, c'est de saison, de cours. La cour du Musée d'art et d'histoire est bien sûr évoquée. Comme nous ne sommes pas monomaniaques nous vous invitons aussi à déambuler dans celles du Rijksmuseum, du Grand Louvre ou du Centre William Rappard qui a accueilli notre dernière assemblée générale. Fort heureusement un constat s'impose : on peut préserver une cour sans la combler!

On peut aussi habiter le patrimoine sans le dénaturer. Cela exige une forme de modestie qui est encore de mise dans des

lieux aussi exotiques que le Jura vaudois, Bibracte en Bourgogne ou les bâtiments historiques de la Genève internationale. La Genève locale, pour sa part, semble à nouveau adhérer au crédo des années 50 et 60, celui de la *tabula rasa*...

A nous non seulement de dénoncer mais surtout de connaître et faire connaître les bonnes pratiques. En toute modestie, cette lecture estivale souhaite y contribuer.

Robert Cramer
Président de Patrimoine suisse Genève

¹ Voir *Alerte* 115, printemps 2011, et *Alerte* 126, hiver 2013-2014.

² www.patrimoinesuiss.ch/index.php?id=1764

³ Chartes internationales ICOMOS de la restauration 1964 à 2000.

⁴ www.la-croix.com/Culture/Actualite/Changement-de-strategie-au-Musee-du-Louvre-2013-09-15-1016437



D'autres modèles pour l'agrandissement du « Grand Musée » de Genève

Outre l'extrême urgence de la *restauration* de ce monument majeur de notre patrimoine, sur laquelle nous nous sommes déjà exprimés à maintes reprises mais qui ne semble à l'évidence pas constituer une priorité pour la Ville de Genève, nous nous pencherons ici sur sa *cour centrale*, totalement condamnée par le projet actuel.

Il n'échappe à personne que les bons exemples de transformations de musées abondent de par le monde. Les collections des musées augmentent inexorablement et il faut bien pouvoir les montrer au public. Quand on parle de l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH), chacun y va de ses exemples favoris: «A tel endroit on a fait ceci, à tel autre on a fait cela, pourquoi Genève est-elle incapable de construire quelque chose de suffisamment éblouissant pour attirer les foules?» Cela veut-il dire que sans architecture tonitruante, point de salut? Et chacun d'évoquer les réalisations les plus spectaculaires comme seuls exemples à suivre pour sauver notre cité de l'oubli. Depuis ses premières mentions au sein du Conseil municipal¹, le Musée Guggenheim de Bilbao tient la vedette dans ces dithyrambes qui oublient que cet étonnant objet s'est érigé sur un site libre de constructions, *ex nihilo*, telle une belle sculpture autonome isolée au bord d'un vaste plan d'eau, sans la contrainte d'un édifice pré-existant à l'architecture tout aussi imposante.

La tournure prise par le «délicat dossier»² de l'agrandissement de notre musée incite à montrer des exemples qui puissent faire mieux comprendre aux Genevois, et en particulier à leurs dirigeants, comment procéder dès lors que, soucieux de préserver un important patrimoine culturel aussi intact que possible pour les générations futures, on doit l'adapter à de nouveaux mais aussi à de futurs besoins.

Le « Grand Musée » de Genève

Le cas du MAH, patrimoine emblématique encore *intact*, invite pourtant de manière évidente à se tourner vers des modèles d'agrandissement différents de celui qui est proposé et mieux adaptés à sa personnalité. Mais personne ne semble y avoir pensé ni avoir envisagé de telles solutions pour la Ville de Genève qui semble leur préférer un greffon imposé au forceps.

Les réalisations plus sensibles, plus respectueuses, plus adaptées en tous cas à un contexte dans lequel elles doivent se «caler» en respectant l'harmonie de l'existant, sans pour autant renoncer à une modernité qui s'impose pour une intervention architecturale de notre époque, sont pourtant pléthore. Encore faut-il vouloir les prendre en considération et accepter, dans l'intérêt de ce patrimoine public important, de reconsidérer la forme d'un ancien projet toujours controversé car destructeur et non réversible et, peut-être aussi, de se remettre en question avant qu'il ne soit vraiment trop tard. En fait, le projet de la Ville pour la cour du MAH est exactement le contraire de ce qu'il devrait être puisqu'il envahit de manière «la plus visible possible» l'édifice et entre en concurrence avec son architecture.

Nous essayons de susciter cette remise en question depuis 2007³, dès que le projet de 1998 a été ressorti des tiroirs, c'est dire si cela ne date pas d'hier.

Parmi les exemples les plus convaincants, de ceux qui ont intégré avec talent leur cour à un dispositif d'exposition agrandi, nous ne pouvons, faute de place, en évoquer ici⁴ que deux qui s'apparentent, par leur cahier des charges, leur échelle ou leur contexte architectural, au cas de notre musée. Nous évoquerons dans le prochain numéro d'*Alerte* d'autres exemples prestigieux, également salués par la critique et plébiscités par le public (Musée Rietberg, Musée du Prado).



La cour Marly du Louvre, transformée par I. M. Pei en 1993.

Le Grand Louvre, les cours de l'aile Richelieu (1993)

En 1852, l'architecte Visconti débute les travaux d'extension du Louvre de Napoléon III. Lefuel les termine et crée les deux cours côté rue de Rivoli, au cœur du ministère d'Etat. Achevée en 1857, l'aile Richelieu sera occupée par le ministère des Finances de 1871 à 1889.

Selon une scénographie imaginée par l'architecte sino-américain Ieoh Ming Pei (Prix Pritzker 1983), la cour Marly, ceinte d'un portique à arcatures préservé, est couverte de grandes verrières (57,05 x 42,61 m) à structure métallique «légère», conçues par l'ingénieur irlandais Peter Rice. Le sol est creusé en gradins pour que l'ensemble statuaire des chevaux du parc de Marly soit exposé comme dans son environnement originel, avec un éclairage naturel constant. Le dispositif donne accès au niveau inférieur. Ce parti architectural, respectueux des façades intérieures du monument, sera du reste reconduit dans la cour Puget, adjacente.

Ces cours couvertes à plusieurs niveaux et à la volumétrie généreuse, où est exposée la grande sculpture française à l'abri des nuisances, sont polyvalentes et accueillent toute l'année des manifestations tant publiques (théâtre, ballet, installations artistiques) que privées. Elles sont parfaitement intégrées aujourd'hui au parcours muséographique.

La spectaculaire renaissance du Rijksmuseum (2013)

Au terme d'un concours finalement remporté en 1876 par Pierre Cuypers (1827-1921), le «nouveau» Rijksmuseum d'Amsterdam est

édifié dans un style néogothique et néo-renaissance. Achevé en 1885, il reçoit en 1890 une annexe, l'«aile Philips», réalisée à partir de fragments de bâtiments démolis qui donnent une vue d'ensemble de l'histoire de l'architecture néerlandaise. En 1906, la salle abritant *La Ronde de nuit* est reconstruite. L'intérieur du musée reçoit d'autres aménagements. Entre 1920 et 1950, la plupart des décorations multicolores des murs sont repeintes. Dans les années 1960, des salles d'exposition et plusieurs étages combrent les deux cours. Le bâtiment subit des travaux de restauration en 1984 et en 2000. Les 17 salles de l'annexe sont transformées en 1995-1996.

De 2003 à 2013, le Rijksmuseum est restauré et rénové⁵ par les architectes sévillans Antonio Cruz et Antonio Ortiz; les galeries intérieures et la muséographie sont confiées à l'architecte Jean-Michel Wilmotte. Les travaux concernent notamment la restauration de nombreux décors intérieurs et, surtout, le **dénoyautage des cours**. Durant ce long chantier, 40% de la collection permanente sont présentés dans l'«aile Philips».

Pour un coût final de 375 millions d'euros (324 financés par le gouvernement néerlandais, 51 par le musée dont 27 par des mécènes privés), les changements sont spectaculaires. L'architecture du musée, décrite lors de son inauguration en 1885 par la majorité protestante du pays parce qu'elle évoquait trop «une cathédrale», a retrouvé son identité. Les deux grandes cours intérieures sous verrières, qui avaient été comblées peu à peu, sont dégagées et reliées par un passage creusé sous la rue-galerie cyclable qui traverse le musée pour former un atrium de 2330 m²



La cour principale du Rijksmuseum inaugurée en 2013.

réservé à l'accueil. Les grandes structures suspendues à la présence imposante assurent l'isolation phonique et l'éclairage.

Les riches décors qui, dès 1920, avaient disparu sous un badigeon blanc ont été remis au jour et restaurés. A l'étage noble (2^e), on passe du Grand Hall orné de vitraux, de décors polychromes et d'un sol en *terrazzo* (entièrement refait), à la Galerie d'honneur en forme de nef avec ses chapelles latérales dédiées aux chefs-d'œuvre du Siècle d'Or, pour découvrir enfin le clou du musée, *La Ronde de nuit* de Rembrandt, rattachée en majesté à son emplacement initial.

Dans une muséographie réinventée, où les œuvres sont mélangées comme dans le cabinet d'un collectionneur, le nouveau parcours est vivant et varié. La scénographie de Wilmotte, discrète et élégante, a répondu à la demande des conservateurs qui souhaitaient un accrochage dépouillé, sans panneaux explicatifs et avec un choix plus restreint d'œuvres (8000 au lieu de 13000 auparavant), pour mieux les mettre en valeur.

Evolution des pratiques architecturales au cours du temps

En 1997, probablement inspiré par les transformations récemment opérées au Louvre par Ieoh Ming Pei, le cahier des charges pour l'agrandissement dans le respect de la «destination originelle des étages» du MAH, «le meilleur à Genève parmi les édifices publics», était pourtant clair. Il préconisait un gain de surfaces par l'occupation du sous-sol et demandait d'«étudier les possibilités de couvrir la cour du musée, tout en prévoyant des dispositifs d'ouverture en été». Le projet choisi par la Ville de Genève n'a cependant plus rien à voir avec le cahier des charges. Au lieu de préserver la cour, il la comble avec une construction de plusieurs étages.

Nous ne saurions dès lors assez insister sur l'importance de questionner à nouveau ce dossier et, pourquoi pas, de revenir aux termes du cahier des charges de départ pour un résultat plus respectueux des lois et du patrimoine et plus actuel dans son expression architecturale.

Puisque notre musée doit et devra encore s'agrandir, nous recommandons aussi la restitution de l'Ecole des Beaux-Arts au MAH⁶ et l'affectation progressive de l'ensemble du site à des fins muséales, ce qui lui redonnerait sa logique d'origine. Pour une cohérence générale du projet muséal, une extension *extra muros* sur le site de l'ancien observatoire, inévitable à terme, devrait évidemment être sérieusement envisagée dès aujourd'hui.

Cecilia Maurice de Silva

¹ www.ville-ge.ch/archivesenligne/archives/consultation/mcm/371.html (p. 2259).

² Synthèse historique du dossier exposée dans le rapport: www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-rapport-reponse/rapport-reponse-cm/922-169e

³ www.patrimoine-suisse.ch/index.php?id=1928

⁴ Pour d'autres exemples et réflexions sur ce sujet qui méritera développement voir aussi: www.facebook.com/pages/Patrimoine-suisse-Genève/892707540746259?ref=hl

⁵ www.rijksmuseum.nl/en/renovation/the-renovation

⁶ Cette situation avait été envisagée dès la cession par la Ville au Canton de l'Ecole des Beaux-Arts, rattachée au musée dès son origine, www.ville-ge.ch/archivesenligne/archives/consultation/mcm/246/93346.html (page 683). La question avait été évoquée à nouveau quand son agrandissement redevenait d'actualité, www.ville-ge.ch/archivesenligne/archives/consultation/mcm/296.html (p. 1168).



Assemblée générale du 14 juin 2014 et visite de l'OMC

Patrimoine suisse Genève a tenu sa réunion statutaire annuelle au sein de cette organisation internationale dont la direction nous a aimablement mis à disposition une salle de conférences et offert une visite approfondie de l'ancien bâtiment restauré (ex-BIT) et de sa nouvelle extension. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.

Après quelques paroles d'introduction et de bienvenue de Victor do Prado, directeur du Conseil, qui s'est félicité de notre intérêt pour ce fleuron architectural, Antonio Hodgers, président du DALE, et Sami Kanaan, maire de Genève, ont tenu à souligner par leur présence et leurs propos la contribution fondamentale de notre association à la sauvegarde du patrimoine.

A l'issue de la partie administrative assurée par notre président Robert Cramer, l'architecte de la restauration et de la transformation des anciens édifices, François de Marignac, a fait un exposé détaillé sur l'historique de ceux-ci et les problèmes complexes rencontrés lors de la réalisation des travaux. Il s'est plu à relever que le chantier a pu être mené à bien et rapidement grâce à une collaboration étroite et fructueuse entre la direction de l'institution et le bureau d'architectes, ainsi qu'au soutien et conseils du service des monuments et des sites, alors même que cet ensemble architectural se trouve dans une zone d'exterritorialité non soumise aux lois cantonales et fédérales en la matière. C'est dire ici qu'un projet bien

compris peut concilier préservation et intervention – parfois lourde comme dans la cour sud – sans querelles politiques ni juridiques stériles. L'ONU, sur le point d'entreprendre à Genève un processus complexe de restauration-reconstruction du même type, pourra suivre cet exemple puisqu'elle se trouvera confrontée à des défis historico-architecturaux du même ordre.

L'après-midi a été consacré à la visite de l'ancien bâtiment aux allures de palais florentin. Alice Rivaz, romancière vaudoise et fonctionnaire du BIT, parlait, quant à elle, de « caserne » ! A chacun son point de vue. L'intérieur est très richement décoré. L'ensemble a été finalement bien préservé compte tenu des aléas du temps et des diverses administrations qui s'y sont succédées.

Les travaux de modernisation de l'ancien bâtiment, surtout de sa cour nord, ont rencontré l'adhésion de nos membres : ici aucun encombrement mais une discrète couverture protectrice, constituée de coussins transparents gonflables en téflon, sur un bel espace aéré qui assure une distribution fluide du

centre vers la périphérie. Un splendide ficus de Floride orne l'ensemble. Une réalisation dont les concepteurs du Musée d'art et d'histoire devraient s'inspirer!

La terrasse donnant sur le lac, d'allure classique, est particulièrement réussie (architectes Group8 et Oxalis). Son soutènement forme une barrière minérale se mariant bien avec les verticales de l'édifice ancien. On pouvait craindre le pire. Le pire a été évité.

Enfin, le nouveau bâtiment de métal, verre et terrasse de bois s'intègre bien à l'ensemble du site, donnant avec ses nouvelles barrières métalliques, acérées, une note contemporaine, contrepoint à l'ancien bâtiment représentatif de l'histoire du XX^e siècle.

Cette visite nous a clairement démontré que conservation et création ne sont pas antinomiques dès lors que le bon sens préside à leur réalisation.

Michel Brun

Voir en page 6 la composition du nouveau comité de Patrimoine suisse Genève.

Le Centre William Rappard

L'ancien bâtiment du BIT, aujourd'hui siège de l'OMC, appartient, comme le Palais des Nations¹, à ce type d'architectures incontestablement monumentales et de haute valeur historique et symbolique, mais dépréciées par les architectes parce qu'au moment de leur création leur style tournait résolument le dos au Mouvement moderne. Comme nous le rappelions dans le précédent numéro d'Alerte, leur histoire accompagne celle de la Genève internationale depuis l'attribution en 1919 à notre ville, par le traité de Versailles, des sièges de la Société des Nations et du Bureau international du travail.

Lors de l'Assemblée générale de Patrimoine suisse Genève, les deux représentants de l'OMC qui nous ont guidés dans notre visite du bâtiment du BIT réaffecté, restauré, rénové et agrandi, Victor do Prado, directeur du Conseil et du Comité des négociations commerciales, et Edmundo Murray, responsable des publications, n'ont pas manqué de souligner un autre paradoxe : la demande de classement du bâtiment² (classement transformé en convention de conservation entre l'Etat de Genève et l'OMC), puis le référendum municipal lancé contre son extension dans le parc Barton³ (refusé) ont représenté pour les maîtres d'ouvrage des contraintes qui expliquent, ont déclaré nos interlocuteurs, les efforts consentis et la réussite remarquable de l'opération.

Dans cet ensemble de 20 000 m², trois projets ont été réalisés en parallèle sous l'égide de la FIPOI, maître de l'ouvrage, pour un montant total de 45 millions de francs :

- **Rénovation-restauration de l'ancien bâtiment.** Concours remporté par le Group8. Réalisation : François de Marignac et Oscar Frisk pour l'architecture, Techdata, Benoît Dubesset et Thierry Estoppey, pour la direction des travaux. Mise en conformité, fenêtres en PVC (!), doublement des portes, sans modification de la répartition des bureaux ni des salles historiques. Restauration des œuvres d'art, notamment par l'atelier de Saint-Dismas (Eric Favre-Bulle).
- **Aménagement des deux cours *intra muros*** par les mêmes architectes. La cour nord, dallée et couverte d'une verrière; la cour sud avec, au rez-de-chaussée, trois salles de conférences aménageables en une et couvertes d'une toiture végétalisée.
- **Extension de l'OMC *extra muros*** avec un nouveau bâtiment dans le parc Barton réalisé après concours par le bureau allemand Wittfoht Architekten.

Ce chantier d'une grande complexité, mené en sept étapes de déplacement du personnel, au prix de nombreuses heures de travail nocturne et pendant les week-ends, a bénéficié à l'évidence de la parfaite collaboration entre l'institution, les architectes et l'entreprise générale chargée des travaux. Victor do Prado, membre du corps diplomatique brésilien, a été l'interlocuteur enthousiaste de ces interventions pour l'OMC et tant la conservation



Détail du cycle de peintures murales sur toiles réalisé par Dean Cornwell pour la Salle des travailleurs (Salle A) du BIT à l'initiative de la Fédération américaine du travail.

de l'ouvrage d'origine que sa transformation et son extension lui doivent manifestement beaucoup.

Le BIT a été construit par Georges Epitoux en 1925-26. L'architecte lausannois s'est inspiré en le modernisant du type du palais florentin de la Renaissance, avec de vastes corps de salles et de bureaux autour d'une cour rectangulaire. Ce noyau initial a été augmenté par le même architecte d'une aile nord en 1937 (surélevée en 1957), d'une aile sud en 1938, d'un retour de cette aile sud en 1951 (impliquant la démolition de la villa Bloch). Après le départ du BIT, logé depuis lors dans son immense bâtiment du domaine du Grand Morillon, l'ensemble a été restauré en 1975-77

pour accueillir le GATT, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et la bibliothèque de l'Institut universitaire HEI logé, lui, dans la villa Barton voisine. En 1995, l'OMC en est devenue le principal occupant. La salle de conférences d'Ugo Brunoni est venue s'ajouter en 1996-98 le long de la rue de Lausanne.

Nous n'insisterons ici que sur l'immense intérêt suscité par notre visite. Michel Brun a déjà évoqué le très bel effet de la cour intérieure sous sa verrière présenté par son architecte François de Marignac. Devant les décors des salles de l'ancien BIT, très heureusement réhabilités, les auditeurs privilégiés de MM. Prado et Murray sont restés sidérés par

leurs analyses dignes des meilleurs historiens de l'art. La place manque pour évoquer l'ensemble de la très riche ornementation du bâtiment – sculptures de Léon Perrin, Luc Jaggi, Maurice Sarki, Gilbert Bayes (la fontaine), boiseries Held, ferronnerie Uberti ou Wanner qui font partie du bâtiment d'origine – la bibliothèque et ses étonnantes luminaires Art déco en verre de Bohême offerts par la Tchécoslovaquie, et les peintures, panneaux de céramique, *azulejos* offerts par d'autres pays membres ou par des syndicats de travailleurs. J'aimerais insister sur l'image ci-contre telle qu'elle a été analysée par nos hôtes.

Commandées en 1938, réalisées après guerre en 1955, ces peintures, qui occupent les quatre côtés de la salle, constituent une vision de la suprématie de la civilisation du travail américaine sous la présidence de Franklin D. Roosevelt. Grâce à l'alliance du capital et du travail, l'ouvrier rompt ses chaînes, le flambeau passe de l'Ancien monde (la femme brune) au Nouveau monde (la femme blonde). Sur le socle figurent les instruments de la conquête de l'Amérique, de la modernisation et du progrès réalisés par l'Europe. En bas, dans l'arrière-fond est représenté le travail à la manière ancienne (européenne), associé à la contrainte, voire à l'esclavage. Le reste du cycle, spectaculaire, célèbre le travail américain dans les différents métiers, y compris dans le cinéma, scène après scène dans un style narratif mouvementé, proche de la bande dessinée, dégageant tout à la fois une impression d'harmonie et une formidable énergie.

Ces toiles avaient été déposées au départ du BIT. Cinq d'entre elles ont été retrouvées, roulées, dans la remise de l'ancienne villa des jardiniers. Elles ont été nettoyées et restaurées et les parties manquantes remplacées par des photographies à la même échelle.

J'invite les personnes intéressées à se procurer le magnifique ouvrage *Le Centre William Rappard. Siège de l'Organisation mondiale du commerce Genève*, Genève, OMC, 2011.

Erica Deuber Ziegler

¹ Ou encore la gare Cornavin.

² Par Action patrimoine vivant.

³ Cette extension exigeant la modification du périmètre de protection des rives du lac en 3^e zone.



Quand la loi ne suffit plus, que faire ?

Une partie du front bâti de la rue de la Servette (immeubles 35 à 41-49) forme un ensemble protégé au sens de l'article 89 de la LCI (cf. L5 05 dite « Loi Blondel »). Son intégrité est aujourd'hui menacée par le projet de démolition-reconstruction d'un de ses éléments. Nous soutenons la Ville de Genève dans son recours.

La définition de ce front de rue, reconnu comme ensemble dès 1986 dans une étude de projet d'épannelage général à des fins de surélévation, demeure problématique. Aujourd'hui, deux immeubles de logement font l'objet de requêtes distinctes : Servette 37 pour une demande définitive de démolition-reconstruction, Servette 35 pour une surélévation-rénovation en demande préalable. Malgré le préavis défavorable émis par la CMNS lors de la requête d'autorisation de démolir le n° 37, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) a accordé l'autorisation de démolir.

La Ville de Genève a décidé de contester par voie de recours cette autorisation qui ne suit pas le préavis de la CMNS et déroge, une fois de plus, aux articles 89 et 27 alinéa 3 de la LCI (harmonie urbanistique de la rue). A noter que, selon la loi de surélévation de 2008, la carte indicative du secteur Grand-Pré/Servette n'indique aucune surélévation possible, alors que trois surélévations ont été réalisées (n°s 39, 41 et 49) suivant le principe, obsolète, proposé en 1986.

Pourquoi démolir ?

L'argumentaire du propriétaire, la Fondation HBM Jean Dutoit, invoque un état de dégradation trop avancé, la nécessité de nouveaux équipements et une mise en conformité thermique/phonique qui rendraient difficile le respect du plan financier soumis à la LDTR. Une surélévation chargerait la structure actuelle et serait, selon la Fondation, trop onéreuse. Ces facteurs ont sans doute incité le propriétaire et ses mandataires au choix plus facile d'une démolition-reconstruction.

Nous avons la conviction que le cas de l'immeuble Servette 37 met en évidence une contradiction entre diagnostic et réponse technique. Genève a acquis une grande expérience en matière de rénovation-restauration et a démontré une maîtrise certaine des coûts respectant la LDTR. C'est pourquoi nous soutenons le recours engagé par le magistrat de la Ville de Genève Rémy Pagani.

Mémoire d'expertises et savoirs techniques perdus

Durant les années 1970-90, de nombreuses rénovations-restaurations de bâtiments an-



Front bâti nord-est de la rue de la Servette.

ciens ont été réalisées avec succès. Des politiques publiques de réhabilitation ont réagi au credo de la *tabula rasa*, en convoquant simultanément expertise et concertation d'associations d'habitants. Une nouvelle conscience collective s'est largement mobilisée pour la sauvegarde du patrimoine bâti. De nombreuses expérimentations ont été menées en la matière, en particulier dans le quartier des Grottes¹ (menacé à l'époque de démolition totale), à la Jonction, dans les quartiers des Pâquis, Eaux-Vives et autres.

Durant ces années de rénovation à l'échelle urbaine, le diagnostic constituait l'élément clé. L'analyse des bâtiments permettait – selon le degré de vétusté – d'établir différents degrés de rénovation : douce, moyenne, forte, tout en précisant les critères patrimoniaux, l'adaptation des typologies, la physique et la matérialité des bâtiments, ainsi que les potentiels de mise aux normes de confort moderne. On débattait des implications de sauvegarde quant au maintien ou pas d'un bâtiment dans un quartier. La méthode MER², par exemple, mise au point à l'École d'architecture de Genève, constituait un outil indispensable d'aide à la décision très souvent revendiqué par les habitants, soucieux de réhabiliter leur quartier et

leur logement. Ultérieurement, l'École polytechnique (EPFL) a aussi mis au point une méthode d'évaluation dite EPIQR³. Aujourd'hui, il semble que ces approches n'aient plus cours ou soient déconsidérées.

L'empressement, stimulé par un « faire plus vite », l'emporte aujourd'hui de plus en plus sur le questionnement plus « scientifique » qu'implique un projet de réhabilitation ou de sauvegarde. Cette méthode, très univoque, place ainsi les maîtres d'œuvre dans des situations de non-choix ou dictées en priorité par des critères quantitatifs. L'approche qualitative serait-elle jugée d'emblée trop coûteuse ? Le credo du **développement durable** devrait pourtant inciter les acteurs de la construction à revisiter sincèrement la rénovation avant de conclure à l'extrême de la démolition-reconstruction.

Carte d'un état des lieux du patrimoine

Si la question des surélévations semble trouver une réponse acceptable dans ces deux cas, la démolition de cet ensemble protégé est inacceptable pour Patrimoine suisse. Il y a dans ce dossier un déni de deux règles auxquelles notre association est attachée : la ré-

habilitation partout où cela est possible et la notion d'ensemble ou d'unité (Loi Blondel). Si le DALE pratique de plus en plus fréquemment une politique de dérogations, il s'expose à des revers sérieux⁴ pouvant déstabiliser son autorité en matière de construction.

Nous avons déjà demandé à plusieurs reprises au DALE l'établissement d'un bilan de cinq années d'application de la loi de surélévation (jurisprudence et cartes indicatives)⁵. Il serait bon d'étendre celui-ci aux bâtiments appartenant à des ensembles concernés par la loi Blondel. Ce recensement existe mais n'est pourtant plus activé ni actualisé depuis plusieurs années.

La tenue d'états généraux autour de l'architecture et du patrimoine serait nécessaire pour pouvoir réaliser un véritable état des lieux à l'échelle urbaine et territoriale. Cette perspective donnerait à Genève les moyens d'élaborer le début d'une **carte patrimoniale** qui indiquerait plus clairement, à tous les acteurs concernés, les différents invariants et règles d'aménagement y afférentes. Nous avons déjà mis en évidence l'absence de cet instrument indispensable lors de l'élaboration du Plan directeur cantonal⁶. C'est une mission que nous souhaitons voir mise en œuvre durant cette législature, ce qui permettrait d'éviter bien des conflits.

Marcellin Barthassat

¹ E. Cogato Lanza, L. Pattaroni, M. Piraud, B. Tirone, *De la différence urbaine : le quartier des Grottes/Genève*, éditions MétisPresses, Genève, 2013.

² P. Merminod, D. Marco, L. Cotton, M. Ketata, *Méthode d'évaluation rapide des coûts des travaux de réhabilitation des bâtiments d'habitation*, MER/OFL 2, Centre d'étude pour l'amélioration de l'habitat CETAH-EAUG, Office fédéral du logement, Berne, 1992.

³ Outil d'aide à la décision pour la réhabilitation des bâtiments d'habitation (basée sur la méthode MERIP), ESTIA, Parc scientifique de l'EPFL, actualisation 2004.

⁴ Comme le rejet par le Tribunal administratif (TAPI) de deux autorisations de construire des immeubles rue Caroline et rue de la Servette qui s'appuyaient sur l'art.11 LCI permettant de déroger aux articles 23 à 27 de la loi sur les gabarits en accordant des hauteurs supplémentaires, *Alerte* 123, printemps 2013.

⁵ « À l'ombre des surélévations », *Alerte* 119, printemps 2012.

⁶ « Le Plan directeur cantonal à l'horizon 2030 » et observations adressées à l'Office d'urbanisme/DALE, *Alerte* 117, automne 2011.

Sortie en Bourgogne

23-25 mai 2014

Cette excursion en Bourgogne proposait la découverte de quatre sites remarquables : l'abbaye cistercienne de Fontenay¹, classée monument historique français dès 1862 et inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco en 1981, le château de Saint-Fargeau², immortalisé par le livre de Jean d'Ormesson *Au plaisir de Dieu*, le chantier de Guédelon, connu pour le défi de construire au XXI^e siècle un château-fort selon le savoir-faire du Moyen Age, et enfin Bibracte et son musée. Ces sites sont trop connus pour que nous les présentions à nos lecteurs. Nous nous limiterons ici à quelques observations en rapport avec nos intérêts de préservation du patrimoine.

La ville d'Auxerre s'organise harmonieusement autour d'une splendide cathédrale restaurée et d'un centre judicieusement réhabilité. On peut regretter que dans les quartiers adjacents nombre d'anciens immeubles (certains du XVIII^e siècle) mal situés, alignés par exemple le long de rues étroites, parfois à grand trafic et sans dégagement, soient abandonnés, tous volets clos. Contradiction entre la préservation d'un site, qui s'impose, et des propriétaires impuissants à en assurer la restauration. Un réel défi pour les pouvoirs publics en cette période de restrictions budgétaires.

Le chantier de Guédelon³ nous est apparu comme une expérience extraordinaire. A travers ce projet unique en son genre, ses concepteurs ont voulu et réussi à contribuer au maintien d'un savoir-faire artisanal ancestral par la réhabilitation de métiers en voie de disparition : cordiers (il en reste deux en France), vanniers et scieurs de long, charpentiers (taille des poutres à la hache), maçons (production de divers mortiers à l'ancienne), tuiliers, etc. Outre la formation à ces métiers de jeunes provenant de toute l'Europe et des Etats-Unis, le chantier permet aussi à un vaste public (300 000 visiteurs par an, notamment des écoles), de découvrir des artisans en train de construire un château-fort. Belle façon d'enseigner l'histoire d'une manière non virtuelle !

Sur le site gallo-romain de Bibracte et son Musée de la civilisation celtique⁴, nous avons suivi une journée durant une guide particu-



Abbaye de Fontenay. Le logis abbatial, dès 1740.

lièrement pédagogue et compétente. Et là : « Par Toutatis ! » Nous avons dû revoir notre copie concernant les Gaulois. Non ! Les Gaulois ne mangeaient pas de sangliers. Non ! Ils n'avaient pas de longues moustaches. Les Gaulois se rasaient, étaient d'excellents artisans, particulièrement habiles et maîtrisant des techniques très élaborées.

En cette période de réflexion sur le Musée d'art et d'histoire de Genève, il est utile de relever que ce musée contemporain, conçu par l'architecte Pierre-Louis Faloci en pierres grises et en métal, s'intègre admirablement bien au paysage forestier situé au pied du mont Beuvray. Il allie culture et nature, sans

rupture regrettable. Cette réalisation a valu à son architecte l'Equerre d'argent 1966.

Quand l'intelligence et le cœur fonctionnent en harmonie, la nature, le patrimoine bâti moderne et ancien n'entrent pas en conflit. C'est loin d'être le cas dans le projet à caractère de fanfaronnade qui nous est proposé pour ce que l'on appelait autrefois à Genève le « Grand Musée ».

Michel Brun, Daniel Arvet-Thouvet

¹ www.abbayedefontenay.fr

² www.chateau-de-st-fargeau.com

³ www.guedelon.fr

⁴ www.bibracte.fr/fr/decouvrez/expositions_02_03.html



Lectures

Philippe Gueissaz, Martin Steinmann,
Bernard Zurbuchen
**Le patrimoine habité. Transformation
de bâtiments dans le Jura vaudois**
Cahier de théorie
Presses polytechniques et universitaires
romandes, 2013, 125 p.
www.ppur.org

*J'aimerais disposer d'un autre mot que
« détournement » ou « récupération » pour
designer cette pratique, sans doute plus
ancienne qu'on ne croit ordinairement et
aujourd'hui devenue universelle, qui fait
du neuf avec du vieux en adaptant l'objet
ancien à une fonction nouvelle.*

Gérard Genette, *Bardadrac*¹

*Habiter le patrimoine signifierait-il faire
vivre les valeurs communes à l'ensemble
des habitants d'une ville dans le cadre de
la vie quotidienne ?*

Nassima Dris, *La Casbah d'Alger
ou le refuge des exclus*²

Si la citation de la sociologue Nassima Dris, placée en exergue, tente à sa façon de répondre à la question lancinante du passage du temps et du changement qu'il induit, la publication des réalisations de Philippe Gueissaz³ dans le Jura vaudois apporte une réponse concrète à cette question.

Une introduction très complète due à Martin Steinmann⁴ – dont Philippe Gueissaz a été durant près d'une décennie l'assistant à l'EPFL – et à Bernard Zurbuchen fournit une base théorique solide à ces réalisations, que ce soit sur le plan typologique, fonctionnel, spatial, constructif ou esthétique. Elle affirme que « le patrimoine habité est un concept qui s'applique à tout type de bâtiment qui a fait l'objet d'une réaffectation » et que « cette démarche de transformation est généralement assortie d'une dimension de sauvegarde, mais [que] les implications économiques et culturelles qui la sous-tendent dépassent largement le seul principe de conservation ».

Suit un article théorique de Philippe Gueissaz, introduit par la citation de Gérard



Maison Lador, Vers-chez-Henri, L'Auberson, 2000-2001.

Genette figurant en exergue, dans lequel il aborde les différents aspects de son approche, qu'il s'agisse de la lisibilité de l'intervention, de sa gradation et de sa réversibilité, de sa mesure. Il poursuit sa réflexion en soulignant que « le projet de transformation est un projet d'architecture entre restauration, conservation, réhabilitation ou démolition-reconstruction » et qu'il s'agit *in fine* d'un « travail sur la juxtaposition et la superposition de deux structures, celles du bâtiment existant et celle du type du nouvel usage », avant de conclure que « la transformation atteint son équilibre quand ce qui était la superposition de deux structures devient leur imbrication, permettant ainsi d'enrichir le type en y associant les qualités spatiales de densité, de lumière, de parcours que ces lieux abandonnés nous offrent ».

La publication s'achève par la présentation de quinze de ses réalisations dans le Jura vaudois, qui englobent plusieurs fermes et maisons, un centre d'hébergement pour requérants d'asile, une reconversion en habitations des anciennes usines Thorens à Sainte-Croix, des logements protégés, une maison d'étudiants et des logements privés au Site des Alpes.

Tant la réflexion théorique que sa mise en application incarnent une contribution aussi exceptionnelle qu'exemplaire à la thématique du réemploi de notre patrimoine ordinaire, trop souvent oublié par les architectes. La modestie générale de l'approche, dont on ne sait s'il faut davantage admirer la justesse ou l'exemplarité, devrait inspirer la démarche de nombreuses vedettes de l'architecture qui visent davantage à épater le quidam qu'à respecter le bâtiment. Dans ce contexte, nous ne pouvons nous empêcher de penser à certains projets majeurs qui font l'objet de toutes les polémiques actuelles dans notre cité.

Jean-Pierre Lewerer

¹ Editions du Seuil, Paris, 2006, p.9.

² In *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Presses universitaires de Rennes, 2005.

³ Né en 1956, diplômé en architecture de l'EPFL en 1981, Philippe Gueissaz a notamment travaillé dans le bureau de Jacques Choisy. Depuis 1984, il dirige son propre bureau à Sainte-Croix.

⁴ Une synthèse de ses réflexions sur l'architecture figure dans son livre *Forme forte. Ecrits 1972-2002*, Birkhäuser, 2003, distingué par le Bruno Zevi CICA Book Award 2005, décerné par le Comité international des critiques d'architecture.

13 ET 14 SEPTEMBRE 2014
JOURNÉES DU PATRIMOINE

« A table ! De la truelle à la fourchette »

En proposant d'aborder le patrimoine à travers les plaisirs de la table, l'édition 2014 fait le lien entre le bâti et l'immatériel, entre les lieux et les traditions et nous permet d'évoquer de manière ludique et gourmande l'identité de notre canton.

Programme complet disponible à l'arcade municipale (pont de la Machine) et sur www.geneve.ch/patrimoine/jep

Visites

- **mardi 23 septembre** : « Espace publics urbains, aimer et faire la ville », conférence de Marcellin Barthassat, architecte.
- **26-27-28 septembre** : voyage-découverte de 3 jours dans la vallée de Suse (Piémont), par Evelyn Riedener, guide du patrimoine. *Quelques places se sont libérées, les personnes intéressées appellent le secrétariat !*
- **samedis 11 et 18 octobre** : visite des places publiques genevoises, du Moyen Age à nos jours, par Isabelle Brunier, historienne.
- **samedi 15 novembre** : visite de la nouvelle gare de Cornavin, par Karin Megzari, guide du patrimoine, et ses invités.
- **vendredi 5 décembre** : visite de l'atelier de staff de l'entreprise Mazzoli à Thônex, organisée par Michel Brun.

Renseignements et inscriptions
au secrétariat : 022 786 70 50.

Patrimoine suisse Genève Comité 2014-2015

Robert Cramer, président

Marcellin Barthassat, Dominique Baud, Giorgio Bello, Christian Bischoff, Denis Blondel, Michel Brun, Isabelle Brunier, Babina Chaillot-Calame, Catherine Courtiau, Raymond Courvoisier, François Cuenod, Jean-François Empeyta, Christian Foehr, Monika Grosmann, Raymond Jourdan, Suzanne Kathari, Jean-Philippe Koch, Jean-Pierre Lewerer, Patrick Malek-Asghar, Alain Maunoir, Cecilia Maurice, Karin Megzari, Julien Menoud, Pierre Monnoyeur, Didier Mottiez, Laurent Nicole, Erwin Oberwiler, Max Oettli, Rolf Pfaendler, Evelyn Riedener, Lionel Spicher, Anne Stierlin, Bernard Zumthor

Membres invités :

Emmanuel Foëx, François Maurice

Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève



Je commande le livre
«XXe. Un siècle
d'architectures
à Genève»

Je commande _____ ex.
au prix de CHF 58.–
(48.– pour les membres
de Patrimoine suisse)

Nom	Prénom
Année de naissance	Profession
Adresse	
N° postal, lieu	
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine* : minimum 70.– / couple 80.– / collectif 105.– / étudiant 40.–
- membre de soutien 150.–

Je m'abonne à *alerte*

- 4 numéros (un an) pour 20.–

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an

Editeur Patrimoine suisse Genève,
section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Rédaction Cecilia Maurice de Silva

Ont collaboré à ce numéro

Daniel Arvet-Thouvet, Marcellin Barthassat,
Michel Brun, Erica Deuber Ziegler,
Jean-Pierre Lewerer

Secrétariat Claire Delaloye Morgado

Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50 (matin). info@patrimoinegeneve.ch

Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch

Imprimé sur papier 100% recyclé

Molésion Impressions, Meyrin

© 2014, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution : hiver 2014-2015

Délaï rédactionnel : 17.10.2014